

# LA REVUE MUNICIPALE Chalindrey

Janvier 2025

N° 135





# SOMmaire

## de la revue municipale n°135

<b>Éditorial</b>	Pages 1 à 2	<b>Vie Sociale</b>	Pages 20 à 29
<b>Actualités</b>	Pages 2 à 12	- Journées du patrimoine	
- Maintien 3 <sup>ème</sup> fleur		- Repas des aînés	
- Inondations		- Dernières manifestations en images	
- Pacte France Renov'		- A la bibliothèque	
- Déchets en 2025		- Hommage à Court L'Eveque	
- SNCF nouveautés		- Hommage au collège	
- Couverture réseau mobile		<b>Associations</b>	Pages 30 à 31
- Résidence intergénérationnelle		- Label Jeunes Foot	
- Convention Les Vagabonds du 52		- Anciens combattants	
- Signalement maltraitance animaux		<b>Tribune de l'opposition</b>	Page 33
- Label 80 ans de la Libération		<b>Recette</b>	Page 34
- Anciens du collège		<b>L'info en +</b>	Pages 35 à 39
<b>Travaux et Projets</b>	Pages 13 à 16	- Influenza aviaire	
- Monument 14-18		- Nuisances sonores	
- Bancs de l'église		- Nettoyage des trottoirs	
- Rue de Paris		- Entretien au cimetière	
- Vitraux de l'église		- Des applications utiles	
- Skate Park			
- Extension lotissement Sonjeot			
- Réseaux d'eau potable			
<b>Citoyenneté</b>	Pages 17 à 19	<b>Etat-civil</b>	Page 40
- Règles d'urbanisme			
- Titres d'identité			
- Conseil Municipal des Jeunes			



**Mairie de Chalindrey** : 47 rue de Langres – 52600 Chalindrey – tél 03 25 88 50 17

[contact@ville-chalindrey.fr](mailto:contact@ville-chalindrey.fr) – [www.ville-chalindrey.fr](http://www.ville-chalindrey.fr) –  [panneaupocket.com](http://panneaupocket.com)

**Directeur de publication** : Jean-Pierre Garnier – **Rédactrice** : Emilie Foussadier

**Membres de la commission communication** : Marie-Christine Beaufilets, Nicole Garnier-Genevoy, Josselin Iwaszko, Caroline Kanicki, Véronique Michel – **Secrétaire de la commission** : Sonia Collier

**Conception** : Mairie de Chalindrey - Dépôt légal 25052019.1427

**Impression** : La Manufacture, imprimeur à Langres

**Crédits photos** : Mairie de Chalindrey – © Pixabay - photo couverture : fleurissement automnal

## Nos modes de vie

Nous ne pouvons pas rester indifférents au contexte actuel dans notre pays :

- 2020/2021, deux années de crise sanitaire,
- 2022, la guerre en Ukraine à notre porte,
- 2023, une année de crise économique dont encore aujourd'hui beaucoup de nos concitoyens subissent les conséquences.

Et que dire de 2024 ? Une année loin d'être encourageante : après les élections européennes, puis celles inattendues des législatives, notre pays se révèle divisé et notre société fracturée, dans un climat national morose. Heureusement, les parenthèses olympiques et paralympiques et leurs médailles nous ont permis de souffler un peu...

Si ce contexte nous interroge, il nous faut cependant garder une vision optimiste.

Pour cela, réinterrogeons nos modes de vie pour mieux assumer notre futur et pour construire un avenir certainement différent.

## Un repère

Dans cette vie politique perturbée, la commune est un repère.

Elle demeure un pôle de **stabilité et de proximité**. Elle est garante de la continuité du service public pour tous, partout sur le territoire.

Elle crée du lien et rassemble les bonnes volontés.

Mon objectif et celui des équipes communales (élus et agents) est de poursuivre le travail entrepris, toujours dans le même esprit d'écoute, de dialogue et de disponibilité.

## Climat

Cet été, d'importantes précipitations ont apporté des désagréments à de nombreuses habitations qui ont eu la surprise de voir plusieurs centimètres d'eau dans leur sous-sol.

La commune va donc devoir prendre des dispositions pour remédier à ces anomalies.

Le rendu de l'étude du schéma directeur d'assainissement et des eaux pluviales porté par la Communauté de Communes des Savoir-Faire devrait nous apporter les principales directives à suivre pour remédier à ce dysfonctionnement.

Vaste chantier en perspective ! Des projets devront certainement être différés pour pouvoir mener à bien ces travaux indispensables, vu le dérèglement climatique.

## Résidence

Heureusement, la dernière phase des travaux sur la résidence seniors se terminera au 1<sup>er</sup> semestre : les locataires des 37 logements pourront alors en disposer.

## Du Maire



Nous recherchons toujours de nouveaux médecins en remplacement de deux d'entre eux ayant fait valoir leurs droits à la retraite.

Pour 2025, aspirons à ce que notre commune puisse avancer, pour encore mieux vivre ensemble.



Je vous souhaite à tous une belle et heureuse année et que la santé soit au rendez-vous pour vous et vos proches.

Votre Maire,  
Jean-Pierre GARNIER

## LABEL VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Dans le cadre du label des Villes et Villages Fleuris, le jury régional a effectué sa visite cet été. Après avoir délibéré, il a décidé de maintenir notre commune dans le **classement 3 Fleurs**. Dans son rapport, le jury met en avant la motivation des élus et des agents, le travail fourni pour assurer une diversité dans le choix des végétaux tout en tenant compte de la biodiversité et des ressources naturelles...

A nous de féliciter nos agents pour la qualité de l'espace public qu'ils nous offrent.

A nous de les encourager pour maintenir ce label, voire obtenir une quatrième et ultime fleur !



# INONDATIONS

## Diagnostic des réseaux

Après les fortes intempéries qui ont touché Chalindrey et le département cet été, nous devons nous interroger sur les travaux à réaliser sur notre commune.

Si dans certaines villes le problème des inondations résidait surtout dans la sur-urbanisation, nous ne pouvons incriminer cet état à Chalindrey.

Nous avons constaté que le réseau des eaux pluviales de certaines maisons était raccordé sur le réseau d'assainissement qui ne doit recevoir que les eaux usées. Ces anomalies ne pouvaient apporter que des désagréments à ces propriétaires.

Par contre, dans certains quartiers, le réseau des eaux pluviales était à saturation, ce qui a provoqué des dégâts suite à ces fortes intempéries.

Heureusement, les travaux récemment terminés ont permis de dévier les eaux pluviales des rues des Adieux, Condé et une partie des rues Diderot et République vers la place de Verdun et la rue des Frères Lumière.

Ces eaux partent désormais en direction des bassins de rétention des nouveaux lotissements, ce qui limite d'importants dégâts aux habitations des rues de la Libération et Gambetta.

Avec le changement climatique il est à craindre que de nouvelles intempéries se renouvellent. C'est pourquoi les élus de la commune vont devoir prendre des dispositions pour remédier à ces préjudices.

Ainsi, dès la restitution de l'étude globale réalisée par la Communauté de Communes des Savoir-Faire, concernant le diagnostic des réseaux assainissement et pluvial et les études hydrauliques en découlant, la commune devra engager des travaux concernant les zones critiques afin de minimiser voire supprimer les inondations dans certains quartiers.

Mais cela ne pourra être efficace que si les propriétaires des maisons mal raccordées prennent la décision de modifier leurs raccordements pour que les eaux pluviales ne se déversent plus dans le réseau assainissement.



JP Garnier

# FRANCE RENOV'

## Améliorer le cadre de vie

La tournée nationale France Rénov' s'est arrêtée les jeudi 12 et vendredi 13 septembre à Chalindrey !

Ce dispositif itinérant permet de venir à la rencontre des habitants.

En présentant l'Espace Conseil France Rénov' du territoire, l'opération consiste à avoir le réflexe d'entrer dans un parcours de rénovation du logement, bien accompagné et sécurisé. Pendant deux jours, les visiteurs ont pu découvrir une exposition ludique présentant les bénéfices de la rénovation, ses grandes étapes et les aides MaPrimeRénov' et MaPrimeAdapt'. Des conseillers France Rénov' étaient présents pour échanger sur leur projet de travaux.

Le vendredi s'est tenue l'inauguration en présence des élus. La CCSF a mis en place un Pacte Territorial France Rénov' (PTFR). Ce dispositif débutera au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Il permettra l'accompagnement pour les démarches administratives et les travaux, avec renforcement des primes de l'Agence de l'Habitat (ANAH).

Madame la Préfète a rappelé qu'en 2023, en Haute-Marne, 2500 projets de rénovation ont été financés par l'Etat, soit 15 millions d'euros de subvention pour 40 millions d'euros de travaux pour les entreprises locales.

La rencontre s'est achevée par la visite d'une maison d'habitation à Chalindrey, complètement rénovée grâce au soutien financier de l'Etat et de ses partenaires. La maison a pu être intégralement isolée et le système de chauffage modifié pour un montant total de travaux de 80 000 euros dont 50 000 euros de subvention soit plus de 60 %.

**Anne-Noëlle PETIT**  
*Responsable du pôle développement  
du territoire à la CCSF*

## Obtenir une aide financière

Contactez :

**Communauté de Communes  
des Savoir-Faire**

16 rue de la Libération 52600 CHALINDREY

03 25 88 82 03

**Mail : [renovation@ccsavoirfaire.fr](mailto:renovation@ccsavoirfaire.fr)**



# DÉCHETS

## Nouveautés 2025

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2025, TOUS LES 15 JOURS, le camion de collecte ne ramassera plus que les ordures ménagères ainsi que les corps creux (sacs jaunes) en porte-à-porte.

Les corps plats (journaux, cartons...) seront collectés en APPORTS VOLONTAIRES dans les bornes mises à votre disposition à proximité des bennes à verres.

## DÉPÔTS SAUVAGES

**COUP DE GUEULE !**

Que dire devant un tel spectacle ? Est-ce faire acte de civisme que de déposer ses déchets devant les bennes à verre ou ailleurs ? Est-ce respecter ses concitoyens ? Est-ce respecter les agents de la commune qui, TOUTES LES SEMAINES, sont obligés de ramasser les ordures de personnes malveillantes ou trop paresseuses pour gérer leurs propres déchets ? Les enfants sont sensibilisés au quotidien au respect de la planète et voici comment agissent certains adultes ! Alors, **montrez l'exemple** : réagissez et agissez !

Conformément à l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorité titulaire du pouvoir de police, donc le maire, peut ordonner au producteur de déchets abandonnés, le paiement d'une amende pouvant aller jusqu'à 15 000€ et le mettre en demeure d'effectuer les opérations nécessaires au respect de cette réglementation dans un délai déterminé.



**Vous trouvez ça normal ?**

# NOUVEAUTES

## En gare de Culmont-Chalindrey

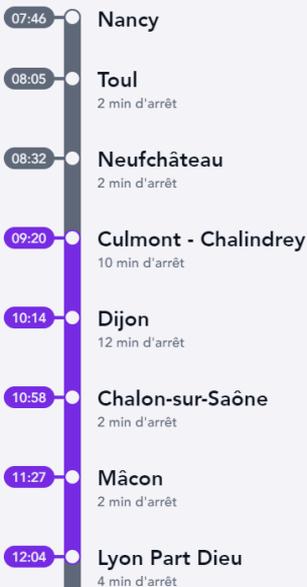
Depuis le 15 décembre et après six années d'interruption, suite à la suppression de l'arrêt TGV, un nouveau train d'équilibre du territoire permet aux usagers du sud haut-marnais de se rendre à Lyon à raison d'un aller-retour chaque jour.

Cette nouvelle liaison, au départ de Nancy, sera financée, de décembre 2024 à décembre 2028, par l'Etat à hauteur de 24,6 Millions d'euros et 24 Millions d'euros par les collectivités territoriales dont la plus grande partie par la Région Grand Est.

Nancy – Toul – Neufchâteau – Culmont Chalindrey – Dijon – Châlon Sur Saône- Mâcon – Lyon Part Dieu seront les gares desservies par ce nouveau train.

### INTERCITÉS 4200

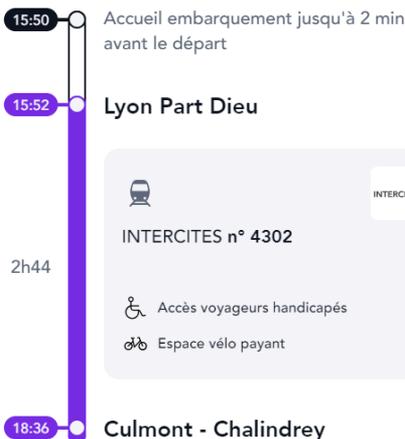
Aller



En décembre 2025, la fréquence de cette ligne devrait augmenter avec deux allers-retours par jour.



Retour



Réservation obligatoire sur les lignes TER en lien avec Paris.

# NOUVEAU TECHNICENTRE

## A Chalindrey

SNCF : La Région va investir 36,6 millions d'euros à Chalindrey.

La Région souhaite réaliser la maintenance de ses matériels dans des locaux lui appartenant.

Les 24 nouvelles rames Coradia-Liner d'une capacité de 269 places assises et d'une longueur de 110 m, sont actuellement entretenues pour moitié au technicentre de Paris-Ourcq (à proximité de la gare de l'Est), lieu de maintenance pour SNCF Voyageurs et l'autre moitié à Chalindrey.

L'atelier de Chalindrey n'est pas adapté et les rames sont trop longues pour celui-ci.

La région a donc décidé la création d'un nouvel atelier suffisamment grand, qui sera dédié à ces rames Coradia-Liner et qui séparera les activités. Ce bâtiment comportera deux voies de maintenance et une troisième voie technique et de lavage en extérieur.



La gestion de ce bâtiment sera confiée à la SNCF, ce qui devrait se répercuter positivement sur l'emploi local.



# COUVERTURE

## Réseau mobile

Le déplacement du pylône sur le château d'eau supportant les antennes des différents opérateurs téléphoniques a entraîné une dégradation du réseau téléphonique sur l'ensemble de la commune, plus particulièrement sur les zones basses.

Orange considère que la nouvelle installation située chemin de la Haie de Langres est conforme, malgré les pertes de réseau extérieur, voire inexistant à l'intérieur des bâtiments. Devant ce constat qui n'est pas acceptable, nous avons sollicité les services de l'Etat pour remédier à cette **anomalie inadmissible**.



# RÉSIDENCE INTERGÉNÉRATIONNELLE

Les travaux de cette nouvelle résidence doivent se terminer prochainement.

Les demandes de réservation auprès du bailleur social Mon Logis doivent être réalisées sur le site internet : <https://www.demande-logement-social.gouv.fr/>



# CONVENTION

## Les vagabonds du 52

Après plusieurs alertes lancées par des citoyens, fort est de constater que de nouveaux foyers de prolifération de chats apparaissent. Pourtant, la commune continue sa campagne de stérilisation de chats errants à l'aide de l'association Les Vagabonds du 52. Certes, seule l'identification de votre animal est obligatoire mais la stérilisation est fortement conseillée. La pyramide ci-après vous fera comprendre l'importance de cet acte, pour le confort de tous.

Si vous trouvez un chat, n'hésitez pas à contacter l'association via Facebook par messenger.

### Bilan de l'intervention de l'association pour l'année 2024 :

Six chats ont été stérilisés (cinq femelles et un mâle).

Six chats sociables et un chien ont été adoptés.

Huit chatons ont été pris en charge.

Trois chats ont été déposés au refuge pour abandon.

Un chat non identifié secouru par le refuge a retrouvé ses maîtres, après avoir été identifié et castré, aux frais de ces derniers.

Nous remercions les nourrisseurs qui se dévouent à la cause animale et en particulier deux d'entre-eux qui ont pris à leur charge les frais de stérilisation de chats errants.

### LA PROLIFÉRATION DU CHAT

ANNÉE

1



3 PORTÉES, 12 CHATONS

ANNÉE

2



POSSIBILITÉ: 144 CHATS

ANNÉE

3



POSSIBILITÉ: 1728 CHATS

ANNÉE

4



POSSIBILITÉ: 20 736 CHATS

La reproduction non contrôlée des chats peut engendrer une surpopulation, causant problèmes sanitaires, misère animale et détresse humaine.

# SIGNALEMENT

## Maltraitance animale

Infliger de mauvais traitements à un animal domestique ou à un animal sauvage apprivoisé ou tenu en captivité est interdit. Parmi les actes considérés comme de la maltraitance animale :

- le fait de priver un animal de nourriture et d'eau ;
- laisser un animal sans soins en cas de maladie ou de blessure ;
- placer et maintenir un animal dans un habitat ou un environnement pouvant être une cause de souffrances, de blessures ou d'accidents ;
- utiliser, sauf en cas de nécessité absolue, des dispositifs d'attache, de contention, de clôture ou tout mode de détention inadaptés à l'animal ou de nature à provoquer des blessures ou des souffrances.



Pour protéger les animaux victimes de sévices, le ministère de l'Intérieur a mis à disposition sur son site internet [un formulaire](https://www.interieur.gouv.fr/contact/signaler-maltraitance-animale) vous permettant d'effectuer un signalement confidentiel et anonyme si vous avez assisté à des faits qui constituent une maltraitance animale :

<https://www.interieur.gouv.fr/contact/signaler-maltraitance-animale>



**En cas d'urgence ou de faits en cours, il est préférable d'appeler directement le 17**



# MÉMOIRES

## De Chalindrey



A l'occasion de l'exposition commémorative organisée par la commission Patrimoine, Rémi Bouffort s'est chargé de la constitution et du suivi d'un dossier pour obtenir le **label national des 80 ans de la Libération**. Ce dossier a été adressé à la préfecture de la Haute-Marne. S'en est suivie une réunion le 11 juillet, à Chaumont. Une semaine plus tard, une réponse positive a été adressée à la mairie : le logo officiel pouvait être utilisé pour l'exposition : merci Monsieur Bouffort !

## Fête des anciens élèves

Le vendredi 5 juillet, de nombreux anciens élèves, toute génération confondue, ont eu la joie de reprendre le chemin des écoliers. En effet, la première fête des anciens élèves, initiée par Mme Donard, Principale du collège, a eu lieu. Un événement sympathique qui a rassemblé près de 200 personnes. Souvenirs, anecdotes et fous rires ont pu être échangés.



© Sylvie Baudot

Pour renouveler l'événement, une association d'anciens élèves pourrait être créée. **Si ce projet vous intéresse, n'hésitez pas à prendre contact avec le collège.**

Avis aux amateurs !



© Sylvie Baudot

# RESTAURATIONS

## Terminées

### Monument 14/18

Remise en état de la statue (sablage, expertise, métallisation, mise en peinture gris anthracite).  
Remplacement du fût, de la corniche en pierre de Comblanchien.

L'entreprise TOLLOT de Freville dans les Vosges a installé ce monument aux morts 14/18.

Travaux : 45 156€  
Subvention du Conseil  
Départemental 18 009,50€

Après la remise à neuf du monument FFI 1939/1945, réalisé il y a un an pour 33 225€, la commune a désormais ses deux lieux du souvenir parfaitement restaurés.



### Bancs de l'église

Subvention du Conseil  
Départemental : 62 405€

La rénovation des 64 bancs de l'église se termine. Vaste chantier de 224 351 € TTC, réalisé par l'entreprise BATY de Charmont-Sous-Barbuise dans l'Aube.

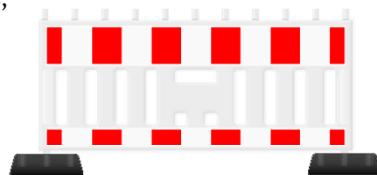


# TRAVAUX

## En cours et à venir



Travaux d'enrobés autour du château d'eau, rue de Paris, avec aménagement et sécurisation des places de parkings, ce qui permet de ralentir la vitesse des véhicules.



## Vitraux de l'église



Après une étude approfondie, il apparaît que les vitraux et leur sertissage au plomb sont très dégradés. Nous avons donc différé cette réhabilitation pour mieux encadrer cette rénovation.

# Skate-Park et son aménagement paysager



Coût : 99 602€ TTC

Subventions : Agence Nationale du Sport : 20 000€ et Région : 55 762€

Suite à la vétusté de l'ancien Skate-Park, la municipalité a pris la décision (sur proposition des jeunes du CMJ) de remplacer cet équipement sportif par une nouvelle structure. Cet espace avait déjà bénéficié au printemps de tables de pique-nique dans un espace arboré. Un aménagement paysagé agrémentera les abords de ce lieu.

## Focus travaux impressionnants



© Didier Hébert

L'entreprise Locatra a réalisé des travaux pour permettre à ENEDIS de passer une nouvelle ligne électrique, sous les voies ferrées du faisceau SNCF, depuis la rue du Maquis.

Cette opération permettra d'assurer la sécurité d'alimentation électrique pour une société du parc des Moulières (la société DI : Dauphiné Isolation environnement) et pour les prochaines entreprises.

# TRAVAUX

## Extension et réseaux



### Extension Lotissement Sonjeot

Cette extension va permettre de créer huit nouvelles parcelles de terrain à bâtir. Plusieurs sont déjà réservées.



### Renouvellement des réseaux d'Eau Potable

Programme 2024-2025 évalué à 1 120 000€ TTC

Subventions : Agence de l'Eau 387 280€ et Etat 224 029€

Suite au contrat de délégation de service public d'eau potable signé avec Véolia pour huit ans de 2023 à 2030, un programme de renouvellement de canalisations a été élaboré.

Les travaux ont débuté fin 2024 pour une durée d'un an. Ils permettront de limiter les fuites et d'améliorer le rendement du réseau de distribution qui est actuellement d'environ 75%. L'objectif du contrat avec Véolia est d'arriver à 87%.



Les rues concernées sont :  
Général Baltus, Pierre Semard,  
Turenne, du Douay, Gérard  
Philippe, Saint-Gengoulph, de  
Langres et Jean Moulin.

Josselin Iwaszko.

# DÉMARCHES

## En mairie

## Les règles d'urbanisme

Avant de commencer des travaux dans ou à l'extérieur de votre habitation, il est recommandé de vérifier auprès de votre mairie si vous devez demander une autorisation d'urbanisme.

Mais quand doit-on demander ?

- le permis de construire (construction ou modification d'un bâtiment existant),
- la déclaration préalable (toiture, fenêtres, portes, modification des entourages, abri de jardin, pergola, isolation extérieure, panneaux photovoltaïques...).

Le code de l'urbanisme définit toute une liste de situations dans lesquelles une autorisation est nécessaire.

Aussi, avant d'entreprendre des travaux, le bon réflexe consiste à questionner sa mairie pour se renseigner sur les éventuelles autorisations d'urbanisme nécessaires. Pour rappel la commune est régie par un règlement, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. **N'hésitez pas à le consulter en mairie sur rendez-vous. Le service urbanisme vous donnera des informations utiles et vous guidera dans votre démarche de demande d'autorisation.**



## Vos titres d'identité

Depuis 2023, ce nouveau service est assuré par le personnel administratif de la mairie.

Pour renouveler votre passeport ou votre carte nationale d'identité en toute sérénité, n'hésitez pas à anticiper.

Retrouvez toutes les informations relatives à la démarche et prenez rendez-vous sur le site de la mairie : <https://ville-chalindrey.fr>



## NOUVEAU...

La certification de l'identité numérique pourra se faire prochainement dans votre mairie. Retrouvez toutes les informations relatives à la démarche sur le site de la mairie : <https://ville-chalindrey.fr>

# LE CMJ

## En action...



Les huit jeunes du CMJ (Conseil Municipal des Jeunes) ont participé, le 11 octobre dernier, au conseil municipal afin de présenter leurs propositions de projets, d'actions et de visites :

Projets :

- Baptiser l'aire de la zone Songeot « Aire aux libellules »
- Installation de poubelles ludiques au City Park
- Signalisations originales aux passages piétons vers l'école et sur les stationnements PMR

Actions :

- Apporter leur aide au repas des aînés
- Distribution des colis de fin d'année
- Création et vente d'un calendrier au profit des Vagabonds du 52
- Lutter contre les stationnements gênants sur les trottoirs

Visites :

- La mission locale à Langres
- Le conseil départemental à Chaumont
- Le Sénat et le Panthéon à Paris

Les jeunes conseillers municipaux attendent maintenant l'examen et la validation de leurs idées pour une mise en œuvre sur le terrain.

## PENSEZ-Y !



**Chèque Cinéma  
millésime 2025**

**3 TICKETS PAR ENFANT  
DE 6 A 18 ANS**

# LE SENS

## Des cérémonies commémoratives

Dans le cadre de leur engagement citoyen, les membres du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) ont participé, samedi 16 novembre, à une intervention enrichissante animée par Raphaël Mercier, directeur de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG). Cette rencontre s'est tenue autour de l'atelier intitulé «Explique-moi une cérémonie».



Au cours de cette intervention, les jeunes conseillers ont pu découvrir les symboles, les rituels et les significations qui entourent ces moments de mémoire collective auxquels ils assistent régulièrement dans la commune. L'intervenant de l'ONACVG a su capter leur attention en donnant avec clarté le rôle des cérémonies dans l'hommage rendu à ceux qui ont combattu.

Les échanges ont été particulièrement riches, permettant aux jeunes de poser des questions et d'approfondir leur compréhension de ces événements souvent solennels. Certains se sont même portés volontaires pour tenir le rôle de porte-drapeaux et présenter la gerbe au Maire à la prochaine cérémonie.

Une expérience que tous ont jugée précieuse pour mieux appréhender leur rôle dans la société et leur engagement en tant que jeunes élus.

**Bravo à nos jeunes conseillers pour leur intérêt et leur participation active à cet atelier !**

## Prochaine action

### EN REFLEXION

De nombreux véhicules sont garés en permanence sur les trottoirs, mettant en danger les piétons qui doivent emprunter la voirie. Face à ce constat, le Conseil Municipal des Jeunes va se mobiliser pour réfléchir à des actions concrètes.



L'espace public n'est pas devenu la propriété privée de quelques usagers !

# UNE EXPOSITION

## Exceptionnelle



Durant deux week-ends consécutifs, la commission patrimoine a tenu à mettre en valeur le bombardement et la libération de 1944. Plus de cent photos, de nombreux détails sur les 155 bombardiers et sur leur équipage et des témoignages de locaux ont permis aux visiteurs de comprendre le déroulement des événements. Un film documentaire exceptionnel élaboré par Serge Thévenot et Pascal Rénel a permis d'illustrer au mieux ces événements. Les élèves du collège et des écoles primaires ont profité de cette exposition qui a captivé près de quatre cents personnes.

La mairie remercie la commission patrimoine pour son œuvre et en particulier Rémi Bouffort qui a consacré plusieurs années à la mise en place de cette exposition.



Témoign de cet épisode, Mme Garet a rendu visite aux organisateurs passionnés.



# REPAS

## Des aînés

Folle ambiance aux repas des aînés du 17 novembre. 230 personnes n'ont pas hésité à s'inscrire pour se retrouver et profiter d'un agréable moment au rythme endiablé de l'accordéoniste Guy Prillard. Un excellent repas préparé par le traiteur Bailly, accompagné d'un dessert de la boulangerie Jacquot et du pain et brioches du Délice des sorciers ont enchanté leurs papilles. Prochain rendez-vous fixé le 16 novembre 2025.



*Pour rappel, les inscriptions au **repas des aînés** et pour **le colis de fin d'année** se font uniquement sur inscription volontaire, eu égard au respect des données privées qui nous interdit de tenir des listes de population. Le bulletin d'inscription sera chaque année disponible dans la revue municipale du mois de juin, ou bien à réclamer en mairie de Chalindrey dès le mois de juin et avant le 31 août.*



# MANIFESTATIONS

## En images

### Fête de la musique le 22 juin



La météo n'étant pas à la fête, les groupes musicaux ont mis l'ambiance au centre socio-culturel.



### Fête des Drapeaux le 29 juin



Sur le thème de la Célébration de la Résistance. Présence de plus de cent porte-drapeaux de toute la Haute-Marne. Une grande réussite avec une participation importante de la population.

# MANIFESTATIONS

## En images



**13 Juillet**, un public toujours en nombre pour admirer le ciel illuminé de notre commune, et terminer la soirée en musique.

La **Fête de la Bière** 2024 s'est déroulée le samedi 14 Septembre. Malgré le temps un peu frisquet, les spectateurs étaient au rendez-vous pour déguster les bières de quinze brasseurs différents et se restaurer auprès de plusieurs foodtrucks. Les différents groupes SACADO, SIX ROCK'N FUN et MAGGY BOLLE ont été appréciés.



**LA BIÈRE DU SON**

Rendez-vous l'an prochain pour une nouvelle édition.

# MANIFESTATIONS

## En images

Le **Tour Cyclo Octobre Rose** s'est arrêté le 7 octobre en mairie en vue de collecter les dons pour l'association de Soutien aux opéré(e)s du sein.



**11 Novembre**, une commémoration pour tous les « morts de la France », des guerres anciennes ou récentes, qu'ils soient civils ou militaires.



© Didier Hébert

# MANIFESTATIONS

## En images

**Sainte Barbe** des pompiers le 16 novembre.



Les sapeurs pompiers volontaires du centre de Chalindrey ont assuré 368 interventions sur l'année écoulée (soit 47 de plus que l'année passée).



## Ciné Solidarité



Un franc succès ! Le 24 novembre, près de 80 personnes ont répondu à l'appel et ont permis de récolter 200 kg de nourriture non périssable et de produits d'hygiène. Merci à eux et aux bénévoles du cinéma qui se sont associés à l'opération.

[Rendez-vous en novembre 2025.](#)

# A LA BIBLIOTHEQUE

## L'art et la culture



Le jeudi 3 octobre, un spectacle original a eu lieu au Restaurant d'Entreprise du C.A.S.I. Lorraine. En effet, une danse féérique, tournoyante et poétique a charmé plus d'une vingtaine de spectateurs. Emmanuelle Fèvre, alias Lumema, artiste faisant partie de la compagnie De Bulle en Bulle de Dijon, a su faire voyager le public dans la cinquième saison : celle du silence, lorsqu'il ne se passe rien entre deux saisons. C'est le temps intermédiaire, le temps que la nature se remette à sa tâche.

Lumema est une artiste exceptionnelle : elle choisit ses musiques avec grand soin, fait ses costumes, écrit ses poésies et réalise ses chorégraphies, tirées de la danse des Derviches.

Les spectateurs ont été agréablement surpris et fascinés par ce qu'elle leur a présenté et ont apprécié le temps d'échanges, lors du goûter préparé par Nathalie, agent de restauration.

Sylvie Mathieu Serres

### HORAIRES BIBLIOTHEQUE DU C.A.S.I. LORRAINE

JOURS	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	FERMÉ	14H30 à 17H30
MARDI	10H00 à 12H00	13H30 à 18H00
MERCREDI	FERMÉ	13H30 à 18H00
JEUDI	10H00 à 12H00	13H30 à 18H00
VENDREDI	FERMÉ	13h30 à 17H30

**Informations : 03 25 84 96 32**  
24 rue Gambetta 52600 CHALINDREY



# EXPOSITION

## « Voyage de Muriel »

Acryliques, huiles et aquarelles se sont exposées du 29 juillet au 27 septembre

A LA BIBLIOTHEQUE DU C.A.S.I. LORRAINE



### MAIS QUI EST MURIEL ?

Muriel est une Parisienne, autodidacte. A 17 ans, elle commence à peindre ses premières huiles. Depuis 1970, Muriel est globe-trotteur. En 1980, elle retourne à Paris, pour finalement arriver à Chalindrey en 2020.



Muriel est aussi une de mes plus fidèles lectrices depuis qu'elle habite notre village. C'est lors d'une discussion que je lui ai proposé d'exposer à la bibliothèque. Elle a bien évidemment accepté, avec enthousiasme !

Le vernissage a eu lieu vendredi 26 juillet dernier, où pas moins des 23 personnes invitées ont répondu présentes. Cette fin d'après-midi s'est passée dans la joie et la bonne humeur.

Muriel a accepté également d'animer deux ateliers pour les enfants de 5 à 12 ans, les mercredis 07 août et 25 septembre derniers. Chaque enfant est reparti tout fier avec son aquarelle.

**Un grand merci à Muriel !**

Sylvie Mathieu Serres

# HOMMAGES

## Et émotions

Samedi 13 juillet, une commémoration particulière a eu lieu à Giey-sur-Aujon puis à Cour-L'Évêque. Un hommage a été rendu à des aviateurs. Cinq reposent au cimetière de Giey-sur-Aujon à la suite du crash de leur bombardier revenant du bombardement de Revigny-sur-Ornain. Sept autres se trouvent au cimetière de Cour -L'Évêque, morts dans le crash de leur avion, après le bombardement du site ferroviaire de Chalindrey et de ses alentours.

Porte-drapeaux, militaires, pompiers, représentants d'associations patriotiques et élus étaient au rendez-vous.

Rémi Bouffort et Jean-Baptiste Bour, membres de la commission Patrimoine ainsi que l'adjointe au maire, Emilie Foussadier, ont fait le déplacement pour rendre hommage à ces victimes. **Une gerbe de fleurs offerte par Culmont, Torcenay et Chalindrey**, a été déposée spécialement devant les tombes des sept jeunes aviateurs australiens, canadiens et britanniques, à Cour-L'Évêque. Une journée souvenir pourvue d'une grande émotion !



# POUR NE PAS OUBLIER

## Minute de silence...

Les élèves, les professeurs et tout le personnel du collège se sont rassemblés après la récréation du lundi matin 14 octobre, pour rendre hommage à Samuel Paty et Dominique Bernard. Madame Donard, Principale du collège a d'abord rappelé les valeurs de la laïcité puis pourquoi ces professeurs avaient été froidement assassinés. Une minute de silence s'en est suivie, dans un total respect.



# SUDOKU

Un sudoku est un jeu de 'logique', il est composé de 81 cases segmentées en 3x3 blocs de 3x3 cases.

Il faut remplir la grille avec des chiffres de 1 à 9, de sorte que, horizontalement et verticalement, chaque ligne, chaque colonne et chaque bloc de 3 cases par 3 contiennent tous les chiffres de 1 à 9.

Un sudoku n'a toujours qu'une seule solution possible, à vous de la trouver.



			6			3		9
			9	1		8	2	
		7						
		5		8		1	7	
7			2		5			3
	8	2		7		6		
						7		
	6	1		5	3			
8		3			2			

Solution p. 38

# LABELS

## Et investissements !

Le club de football de Chalindrey a créé un groupement avec Fayl-Billot et Bourbonne pour les catégories U13, U15 et U18.

Ce groupement a été récompensé par un label Fédération Française de Football Espoir pour nos jeunes et un pour nos féminines.



Cette **remise de labels** marque une étape importante pour le groupement, témoignant de l'investissement de tous – entraîneurs, encadrants, bénévoles, familles – pour offrir aux jeunes un environnement sportif de qualité et inclusif.

Josselin Iwaszko

BIENTÔT 16 ANS !  
**PENSEZ AU RECENSEMENT**  
**C'EST OBLIGATOIRE**

# ANCIENS COMBATTANTS

## Devoir de mémoire



L'association des anciens combattants de Chalindrey, fédérée à l'Union Nationale des Combattants, est forte de vingt-deux membres pour cette année 2024 dont six porte-drapeaux.

Etant composée aux deux tiers d'anciens de la guerre d'Algérie et d'anciens des opérations extérieures, les membres essaient d'être présents le plus souvent possible aux différentes cérémonies à Chalindrey et sa région.

Cette année 2024 a été marquée par la fête des drapeaux qui s'est déroulée dans notre cité, le samedi 29 juin. A cette occasion quatre des porte-drapeaux locaux ont été décorés de l'insigne de porte-drapeau.



L'association est toujours à la recherche de membres actifs afin de faire perdurer le devoir de mémoire et l'esprit de camaraderie. Toute personne ayant un jour ou l'autre servi sous les drapeaux y est la bienvenue.

[Vous pouvez suivre l'actualité sur la page Facebook : Union Nationale des Combattants Section de Chalindrey](#)

# ADDITION FIBRE

## Nouvelles constructions

### ➤➤ Qu'est-ce que l'adduction ?

L'adduction consiste à **préparer le raccordement de votre maison individuelle au réseau Losange**. En optant pour la fibre optique, vous pourrez bénéficier des services de téléphonie et d'Internet à Très Haut Débit !

Losange amène le réseau au plus proche de votre habitation et vous accompagne à travers deux offres afin de procéder au raccordement de votre logement.

En fonction de la situation rencontrée, les travaux d'adduction et de raccordement peuvent prendre plusieurs mois. Pour cela, il est impératif de nous contacter dès le début de la construction, généralement au moment où sont abordés les raccordements aux autres réseaux (eau, électricité, gaz).

### ➤➤ Comment se passe l'adduction ?

Le raccordement au réseau de télécommunication d'une maison neuve peut entraîner des travaux de génie civil / réhabilitation / viabilisation d'un terrain nu et occasionner des coûts importants pour le propriétaire. Conformément à **l'article L332-15 du Code de l'Urbanisme et des articles R113-3 et R113-4 du code de la construction et de l'habitation\***, l'adduction est à la charge du bénéficiaire de l'autorisation de construire. Cette obligation s'étend de la propriété privée jusqu'en droit du terrain (partie située sur la voie publique en prolongement de la propriété privée).

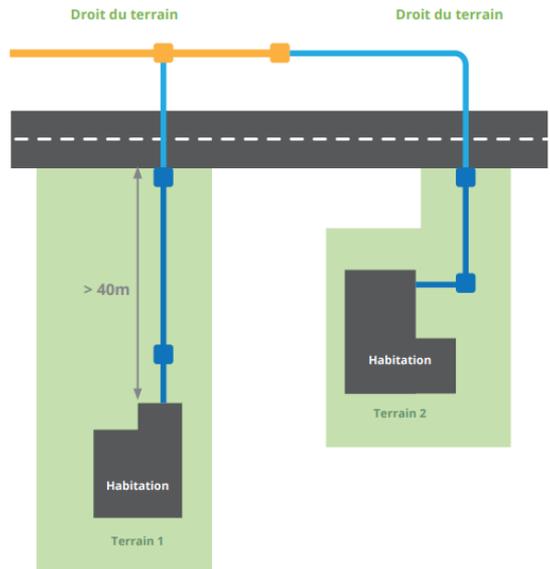
\* Pour déterminer le texte de loi qui s'applique à votre situation, nous vous invitons à vous référer à la fiche législation.

Afin de garantir la continuité des ouvrages de génie civil du propriétaire, il est nécessaire de définir le **Point d'Accès au Réseau (PAR)** ou point d'adduction. Losange vous propose la fourniture du PAR à travers deux offres d'accompagnement.

Cette étape est nécessaire pour mener à bien les travaux, en définissant préalablement la partie du réseau dont le propriétaire est en charge. Il sera également garant de l'entretien de la gaine, de son habitation jusqu'au PAR en domaine public.

Le reste des travaux éventuels de génie civil sur la voie publique, nécessaire au raccordement de la maison individuelle, est à la charge de Losange.

- Réseau Losange
- Travaux en propriété privée à la charge du propriétaire
- Travaux en droit du terrain à la charge du propriétaire
- Fourreau, poteau ou chambre Losange (correspond au PAR)
- Regard télécom à placer pour chaque changement important de direction ou tous les 40 m entre l'habitation et la limite de propriété



Losange peut accompagner les nouveaux propriétaires afin de préparer les infrastructures permettant l'adduction de leur maison individuelle au réseau. La procédure est payante et se fait en ligne depuis le site Internet : <https://viedureseau.losange-fibre.fr/demarches/raccorder-une-maison-neuve-ou-en-renovation/>

# TRIBUNE

## De l'opposition

Cet espace est réservé à l'expression des conseillers élus sur une liste autre que celle ayant obtenu le plus de voix lors du dernier renouvellement du conseil municipal ou ayant déclaré ne pas appartenir à la majorité municipale en application de l'article L.2121-27-1 du CGCT Modifié par la LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 - art. 83



« TIC ! TAC !  
TOUS À NOS PENDULES ! »

*Cet automne, on a changé d'heure et on est passé à l'heure d'hiver dans la nuit du 26 au 27 Octobre 2024.*

\*\*\*\*\*

**Pour la petite histoire ...** En 1884, 25 pays se réunirent aux Etats-Unis pour voter en faveur d'une référence commune de longitude zéro notamment pour faciliter le commerce maritime. Greenwich l'emporta avec 22 votes contre un (*San Domingo*) et avec deux abstentions (*le Brésil et la France*).

**En 1891**, la France passe à l'heure de Paris, avec l'industrialisation et le développement du chemin de fer... Avant cela, quand il était midi dans la capitale, il était 12h19 à Nice et 11h42 à Brest ! Pendant la Seconde guerre mondiale, c'est l'Allemagne qui impose son fuseau horaire à la France. Aujourd'hui encore, nous sommes à l'heure de Berlin mais pas à celle de Londres.

**En 1975**, le président Valéry Giscard d'Estaing décide que les montres soient avancées d'une heure l'hiver sur l'heure de Greenwich (*Londres*). La France adopte le changement pour faire des économies d'énergie en réduisant les besoins d'éclairage le soir. La mesure est censée durer le temps du choc pétrolier, mais sera prolongée et introduite dans tous les pays de l'Union européenne au début des années 1980.

**Où commence la journée dans le monde ?** Chaque jour, le soleil doit se lever quelque part... Ce quelque part à un nom c'est «La république des Kiribati», une vaste constellation d'atolls situé en Micronésie au cœur de l'Océan Pacifique. C'est le plus important décalage horaire du monde (*23 heures*) puisque, lorsque le soleil se lève le dimanche sur Tarawa, la capitale qui est à l'Ouest de l'État, la journée du samedi commence à peine sur l'île Christmas à l'Est.

**Quel pays voit le jour en premier ?** Si l'on prend comme ligne de référence le Temps Universel Coordonné (*UTC*), ce sont les Néo-Zélandais qui fêtent le jour de l'an en premier.

**En 2019**, les Eurodéputés ont voté pour la suppression du changement d'heure saisonnier avec mise en application en 2021. Mais la fin du changement d'heure a ensuite été ajournée en raison notamment de la crise sanitaire de la Covid-19. Ce texte sur la fin du changement d'heure n'est plus à l'ordre du jour ...

Que l'on «Gagne» ou que l'on «Perde» 60 minutes ... Que l'on soit «Jeune» ou que l'on soit «Adulte» nos rythmes de sommeil sont chamboulés, notre corps est quelquefois à coté de ses pompes et notre horloge biologique a besoin d'un peu de temps pour s'adapter ... **mais apparemment c'est tout à fait normal !**

\*\*\*\*\*

*Ce printemps prochain, on changera d'heure et on passera à l'heure d'été dans la nuit du 29 au 30 Mars 2025.*

---

**Brigitte SCORDEL-Véronique MICHEL-Bernard DONNET**

(Rédaction : Vendredi 15 Novembre 2024)

# COIN DES GOURMANDS

## Plus light... et savoureux !

### RECETTE CHOUCROUTE DE LA MER

Pour 8 personnes :

1,5 kg de choucroute  
 300 gr de cabillaud  
 300 gr de filet de haddock  
 300gr de saumon  
 500gr de crevettes roses  
 1,5 l de moules  
 1 kg de pommes de terre  
 25 cl vin blanc sec  
 1 verre d'eau,  
 25 cl de lait demi-écrémé  
 2 c. à s d'huile  
 Oignon ou échalotte, ail, bouquet  
 garni, sel, poivre, persil, ciboulette



Épluchez et coupez en gros dés les pommes de terre puis cuisez-les 25 min à la vapeur. Salez, poivrez et réservez au chaud. Cuisez également les filets de saumon et de cabillaud à la vapeur pendant 25 min (ou au court bouillon pendant 10 min).

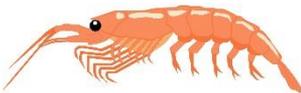
Dessalez le haddock en le passant sous l'eau froide. Dans une casserole, versez le lait, l'eau, ajoutez le bouquet garni et une pincée de poivre, puis pochez-y le haddock pendant 10 min. (ou utilisez du haddock fumé!).

Nettoyez les moules. Pelez l'oignon (ou les 2 échalotes) et l'ail. Dans une cocotte, versez le vin blanc, ajoutez l'oignon et l'ail émincés, 2 c. à café de persil et 2 c. à café de ciboulette, puis jetez-y les moules 10 min sur feu moyen pour qu'elles s'ouvrent.

Décortiquez les crevettes. Dans une poêle, faites-les cuire 2 min dans l'huile. En fin de cuisson, ajoutez la ciboulette et le persil restants, du sel et du poivre.

Réchauffez la choucroute au four à micro-ondes ou sur feu doux dans une casserole avec une noisette de beurre, puis disposez-la dans un plat chaud avec les pommes de terre, les poissons et les crustacés. Servez aussitôt !

Bonne dégustation !



# LE SAVEZ-VOUS ?

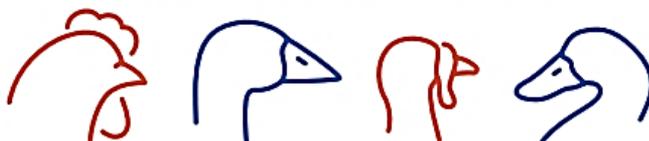
## Concernant les animaux

Arrêté du 24 février 2006 relatif au recensement des oiseaux détenus par toute personne physique ou morale en vue de la prévention et de la lutte contre l'influenza aviaire :

*“Tout détenteur d'oiseaux est tenu d'en faire la déclaration auprès du maire du lieu de détention des oiseaux en renseignant le cerfa 15472\*02”.*

### LUTTE CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE

## Avez-vous bien protégé vos oiseaux ?



### Message à l'attention des petits détenteurs d'oiseaux (basse-cour, oiseaux de particuliers et d'ornement)

Chaque année, les virus de l'influenza aviaire entraînent l'abattage de millions d'oiseaux. Chacun a son rôle à jouer dans la prévention et pour lutter contre la diffusion du virus. Les mesures de prévention à respecter impérativement par les petits détenteurs d'oiseaux à visée non commerciale sont les suivantes :

- 1.** en niveau de risque « élevé », mettre à l'abri vos oiseaux dans un environnement fermé. Éviter de les vendre/donner ou de les déplacer ;
- 2.** surveiller quotidiennement vos oiseaux et contactez votre vétérinaire en cas de signes nerveux ou respiratoires ou en cas de changement de comportement ;
- 3.** protéger le stock d'aliments, de litière de l'humidité et aussi de tout risque de contamination (contact avec d'autres oiseaux) y compris pour l'eau et les abreuvoirs ;
- 4.** ne pas se rendre dans des élevages de volailles, y compris des petites fermes avec vente de produits sur place, sans prendre de précautions (nettoyer vos vêtements avant et après la visite, ne pas toucher le matériel de l'élevage ni les oiseaux...) ;
- 5.** nettoyer et désinfecter régulièrement l'endroit où vivent les oiseaux et l'équipement utilisé pour leur entretien. Pour ce faire, ne jamais utiliser d'eau de surface (mare, ruisseau, eau de pluie...) ;
- 6.** déclarer vos oiseaux à la mairie. Plus de renseignements : [www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr)

**En cas de mortalité anormale de vos oiseaux, conservez les cadavres, isolez-les, protégez-les et contactez votre vétérinaire ou votre direction départementale de la protection des populations.**

# RAPPELS

## Concernant le bruit

Arrêté du 2 mai 2023 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage (extrait) :

« Article 10 : Les occupants et utilisateur de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes mesures afin que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces locaux, tels que ceux provenant d'appareils de radiodiffusion ou de reproduction sonores, d'instruments de musique, d'appareils ménagers, d'installation de ventilation, de chauffage et de climatisation, ainsi que ceux résultant de pratiques ou d'activités non adaptées à ces locaux.

Les mêmes précautions doivent être appliquées aux travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuses, bétonnières, perceuses...

A cet effet, ces travaux ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

**Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 19h30 ;**

**Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;**

**Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.**

Les travaux réalisés par des entreprises chez des particuliers ne sont pas concernés par cet article. Ils relèvent des horaires suivants (article 6) :

- De 7h à 20h du lundi au vendredi ;
- De 8h à 20h le samedi ;
- Et interdits toute la journée les dimanches et jours fériés.

Ces dispositions ne s'appliquent pas en cas d'intervention urgente ou en cas d'activité agricole nécessaire à la sauvegarde des ressources agricoles.

Article 12 : les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire de manière répétée et intempestive.

Article 14 : sanctions pénales : Les infractions au présent arrêté constituent des contraventions de la 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> ou 5<sup>ème</sup> classe selon les textes cités dans les visas de l'arrêté.»



# RAPPELS

## Nettoyage

### NETTOYAGE DES TROTTOIRS

Afin de maintenir la propreté de notre bourg, il serait souhaitable que chaque habitant, propriétaire ou locataire, entretienne le trottoir devant chez lui.



### J'ENTRETIENS MON BOUT DE TROTTOIR EN TOUTE SAISON

#### Je taille

#### Je tonds

#### Je ramasse

- Il est nécessaire d'élaguer les branches ou toute végétation empiétant sur la voie publique, pouvant gêner la signalisation routière ou réduisant l'éclairage.
- En cas de neige ou de verglas, c'est aux occupants des immeubles privés ou publics de rendre les trottoirs praticables.
- En cas de verglas, il est recommandé de saler le sol.
- En automne, pensez à balayer les feuilles devant votre porte.

### BON A SAVOIR :

Suite à la prohibition de l'utilisation des produits phytosanitaires, la mairie a décidé d'entretenir régulièrement les allées et les espaces entre les tombes des deux cimetières.

Les agents de la commune maintiennent régulièrement en état de propreté cet espace public.

**En revanche l'entretien des tombes incombe à la famille qui a acheté la concession.**



# TROUVER

## Des solutions...



Scannez-moi

**TÉLÉCHARGEZ gratuitement l'appli du sded 52**



**ACCÉDEZ FACILEMENT** à vos jours de collecte, aux horaires des déchetteries, aux bornes de recharge électrique ...



### Solution Sudoku

1	4	8	6	2	7	3	5	9
3	5	6	9	1	4	8	2	7
2	9	7	5	3	8	4	1	6
6	3	5	4	8	9	1	7	2
7	1	4	2	6	5	9	8	3
9	8	2	3	7	1	6	4	5
5	2	9	8	4	6	7	3	1
4	6	1	7	5	3	2	9	8
8	7	3	1	9	2	5	6	4

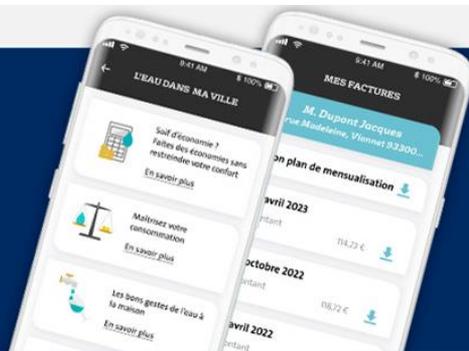


SDED 52 - 40 BIS AV. M<sup>le</sup> FOCH - 52000 CHAUMONT - 03 25 35 09 29 - www.sded52.fr

Conception service communication du SDED 52 - Publication septembre 2023

### TÉLÉCHARGEZ NOTRE APPLI MOBILE VEOLIA & MOI

Et transmettez directement votre relevé de compteur, suivez votre consommation, consultez votre compte et votre facture...



## Pratiques



Mairie : 03 25 88 50 17

SMICTOM (ordures ménagères) : 03 25 84 43 71

Assainissement - CCSF : 03 25 88 46 43 - 06 77 70 44 55

Eaux pluviales - Mairie : 03 25 88 50 17

VEOLIA (compteur d'eau) : 09 69 32 35 54

Gendarmerie de Chalindrey : 03 25 88 92 80 (jeudi de 8h à 12h)

Pompiers : le 18 ou le 112

Trésor Public - Langres : 03 25 87 04 18

Espace France Services (accompagnement démarches administratives et numériques) : 03 25 84 87 51

**CIAS AVENIR :**

Maintien à domicile et portage de repas : 03 25 84 87 48

Périscolaire Les P'tits Potes : 03 25 84 87 52

Micro-crèche Les Tous P'tits potes : 03 25 88 23 15

INFOS PRATIQUES

Secrétariat de mairie : du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et 14h30 à 17h  
Le samedi de 9h à 11h30

PanneauPocket : l'application pour rester connecté avec votre commune – [www.panneaupocket.com](http://www.panneaupocket.com)

Acte d'état-civil : demande à faire en mairie → TOUJOURS GRATUIT  
ou sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Recensement des jeunes à 16 ans : à faire en mairie (pour effectuer la journée de citoyenneté)

Marché de Chalindrey : chaque jeudi de 8h à 12h

Permanence Trésor Public : le jeudi de 9h à 12h et de 13h à 16h  
A la Maison des Services – Espace France Services

**Travaux bruyants autorisés :**

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h à 19h30

Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les dimanches et fériés de 10h à 12h

## ETAT-CIVIL ...

Du 12 juin au 11 décembre 2024

## ➔ Naissances



Victoire, Jules, Louys, Ange,  
Gabin, Albin, Pharell, Léonie, Gabriel,  
Nathanaël, Malo

## ➔ Mariages



*2 mariages célébrés dont 1 sans accord de  
communication.*

Lucien CARO et Judith BOYER,  
26 octobre

## ➔ Décès



Daniel GRANDJEAN, 2 août  
Claude LE LAY, 8 août  
Frédéric BRIOT, 17 août  
Claire BULÉON, 21 août  
Brigitte BATOT, 25 août  
Valérie THEVENIN, 28 août  
Claudine CLERC, 02 septembre  
Huguette BAZINET, 03 septembre  
Francis METTRIER, 05 septembre  
Guy CHAMBREY, 16 septembre  
Renée DELANDHUY, 1<sup>er</sup> octobre  
Jean-Pierre OUDART, 6 octobre  
Régine GRELLET, 25 octobre  
Bernard NAUDET, 21 novembre



FÉLICITATIONS ! VOUS ÊTES DÉJÀ **1135** À SUIVRE LES  
ACTUALITÉS DE CHALINDREY SUR

 **PanneauPocket**



**1** Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette.   

**2** Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe puis cliquez sur "Installer" ou "Obtenir".

**3** Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le  à côté du nom de la commune pour recevoir ses notifications en temps réel.

**GRATUIT | ANONYME | SANS PUBLICITÉ**  
**BONNE UTILISATION !**

PanneauPocket est disponible depuis un ordinateur sur [app.panneaupocket.com](http://app.panneaupocket.com)

Scannez-moi





# ÉVÉNEMENTS

1<sup>er</sup> semestre 2025

AGENDA

**Don du SANG**



6 février  
24 avril  
3 juillet

**VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ**

16 janvier



**Loto**  
Escargots en folie



9 février

**LOTO**  
Ecole des  
Petits Sorciers



LEGÈRE DES PETITS SORCIERS



1<sup>er</sup> mars



**Kermesse**  
**Paroisse**

9 mars

**Exposition**  
**Brico Déco**



15 & 16 mars

**Buffet**  
**dansant**



ACR  
23 mars

**Concert**  
**La Lyre**



29 mars

**Salon**  
**Gourmand**



5 & 6 avril

**Bourse**  
**Moto**



12 & 13 avril

**Fête**  
**Foraine**

19 au 27  
avril

**Chasse**  
**aux**  
**oeufs**



ASC  
20 avril

**Bal des**  
**Haut-**  
**Marnais**



Hades Productions

24 mai

**Concert**  
Chorale Au Gré  
du Vent



26 avril

**Loto**  
Supporters  
Foot



30 avril

**Soirée**  
**musicale**

KickBoxing



14 juin

**Fête de**  
**La musique**



28 juin

**Vide-**  
**Greniers**  
Supporters  
Foot



29 juin

**Tournoi de**  
**pétanque**

ASC



6 juillet